

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 65 / 2025

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le
ID : 005-210500773-20250911-202565-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq
le 11 septembre à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 2 septembre 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : ARMANET Carole

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2024.

Madame le Maire indique que la rédaction du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service est obligatoire selon l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est un outil de communication et de transparence de la gestion du service public entre les élus, leur assemblée délibérante et les citoyens. Il doit pouvoir être librement consultable en mairie.

Le service de l'eau potable est géré à l'échelle communale par la commune de MOLINES EN QUEYRAS.

Madame le Maire procède à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- I. **D'APPROUVER** l'exposé de Madame le Maire ;
- II. **D'ADOPTER** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2024 ainsi présenté et joint à la présente.

Vote : pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Le Maire

Valérie GARCIN

